



INSTITUTION ADOUR

Etablissement Public Territorial de Bassin

Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques



PAPI

G A V E D ' O L O R O N

Compte-rendu

Comité de pilotage du PAPI gave d'Oloron

25 mars 2025



Union européenne

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



**PYRENEES
ATLANTIQUES
LE DEPARTEMENT**



Département
des Landes



VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



sigom



**SYNDICAT MIXTE
DES GAVES**

Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

Participants :

Nom	Structure
ARRIAU Philippe	CC Lacq-Orthez
ARRIBERE Daniel	SMGOAO
AURISSET Bernard	Mairie de Ledeuix
BONNEMASON Bernard	CC Vallée d'Ossau
BROUAT Sylvie	CC Lacq-Orthez
CABANNE Thierry	Mairie de Salies-de-Béarn
CAPDEVIELLE Etienne	Institution Adour
CASSIO Jean-Michel	Mairie de Sordes-l'Abbaye
CAZENAVE LAROCHE Didier	SMGOAO
CHEVALIER Sylvain	Association de Protection de la Qualité de Vie en Béarn des Gaves
COSTEDOAT-DIU Fabienne	CD64, présidente du COPIL du PAPI gave d'Oloron
DUPOUY Arnaud	SIGOM
ERRECARRET Anicet	Mairie d'Alçay
ETCHEGOYEN Christine	UPEA
FOURNIER Marion	SMGOAO
FRANCAIS Hubert	Mairie de Préchacq-Navarrenx / SMGOAO
GARCIA Florian	SMGOAO
GELLIBERT Adrien	SMGOAO
GIL Henrie	Mairie d'Estos
GODARD-CAPDEVILLE Ines	Institution Adour
GUILLET Paula	CD40
GUIRAUD Kathleen	CD64
HERMEN Renaud	Water Family
HUTTER Sara	SIGOM
LABOURIE Céline	DDTM64
LACROUTS Sylvie	CC Béarn des Gaves
LAFUENTE Béatrice	DDTM64
LAGARONNE Lydia	CAPB
LAPORTE Pierre	Mairie de Bedous
LASSALE Jean	Mairie de Leren
LATEBERNE Nicolas	SIGOM
LOUGAROT Bernard	SIGOM
LOUSTALET Patrick	Mairie de Caresse-Cassaber
MARCHAND Célia	SMBGP
MARTINEAU Thomas	Vallée d'Ossau
MAUDOU Sylvain	Fédération pêche 64
MAUNAS Patrick	SMGOAO / Maire de Léés-Athas
MINVIELLE Gregory	SIGOM
MINVIELLE Jean-Claude	Mairie d'Osserain
NARBAÏS-JAUREGUY Guillaume	CA64
ORABE Christian	Mairie de Roquiague
PAQUIER Gilles	DDTM64
PITRAU Maïté	Mairie de Tardets-Sorholus et ADM64
PONTAUT Benoit	SIGOM
POUSSADE Sébastien	Groupe Daniel
RIBETOU Philippe	Mairie d'Audaux
RODES Michel	SEPANSO 64
ROUSSEL Cécile	SMGOAO
SCHAAL Alexandre	Institution Adour
SOM Xavier	CCPOA
SOULA Guy	CA40



Excusés:

Agence de l'eau Adour-Garonne - Délégation Adour et côtiers
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Béarn
Chambre de commerce et d'industrie des Landes
Chambre de commerce et d'industrie Pau Béarn
Chambre de commerce et d'industrie Pays Basque
Direction départementale des territoires et de la mer des Landes
Mairie d'Abitain
Mairie d'Arbouet-Sussaute
Mairie de Bérenx
Mairie de Herrère
Mairie d'Hopital d'Orion
Mairie de Lanne en Barétous
Mairie de Navarrenx
Mairie d'Oloron Sainte-Marie
Mairie de Sus
Office Français de la Biodiversité des Landes
Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées Atlantique



Objet de la réunion :

L'objectif de cette réunion du comité de pilotage est d'officialiser le lancement du programme d'études préalable au PAPI gave d'Oloron.

L'accueil des participants est effectué par M. Bernard Lougarot, maire de Gotein-Libarrenx, commune accueillant la réunion du comité de pilotage du PAPI et président du SIGOM.

Mme Fabienne Costedoat-Diu, présidente du comité de pilotage, ouvre la séance en rappelant que le programme a été validé par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques le 10 janvier 2025.

Elle précise que le PEP gave d'Oloron 2025-2027 validé par les services de l'Etat comprend 48 actions pour un montant total prévisionnel de 3 487 621,33 €.

Cette validation a nécessité deux ans d'échanges réguliers et de nombreux aller-retours avec les services de l'Etat. La validation de ce programme marque le début d'un long processus qui permettra de rendre le territoire plus résilient face aux inondations et qui devrait s'étendre jusqu'en 2033.

M. Gilles Paquier, directeur adjoint de la DDTM64, rappelle ensuite les attentes des services de l'Etat vis-à-vis de la mise en œuvre du futur PAPI gave d'Oloron et remercie l'ensemble des élus de prendre part à son élaboration.

Présentation du diaporama :

M. Alexandre Schaal présente le diaporama. Ce dernier est annexé au compte-rendu.

Discussion :✓ **Axe 5 - Mise en place des solutions de réduction de vulnérabilité :**

- **Question : pourquoi les secteurs en aval ne sont-ils pas concernés pour l'organisation de réunions publiques ?**

M. Alexandre Schaal précise que ce n'est pas parce qu'une commune n'est pas inscrite en commune prioritaire qu'aucune réunion publique ne sera organisée. Si les maires ont des problèmes sur leurs communes et ressentent le besoin d'organiser une réunion publique, il ne faut pas qu'ils hésitent à se tourner vers l'Institution Adour.

- **Question : Une réunion s'est tenue la semaine dernière concernant le financement potentiel du reste à charge par les collectivités pour la réalisation des travaux, une stratégie a-t-elle été validée ou est-ce que cela reste au libre choix des EPCI-FP ?**

M. Alexandre Schaal explique le bilan de la réunion et que, à ce stade, il n'y a pas de stratégie à l'échelle du PAPI. La réflexion est posée, les travaux devraient commencer d'ici 2026, donc les collectivités ont encore le temps de se positionner

- **Question : Les travaux de réduction de la vulnérabilité peuvent-ils financer une partie des travaux d'une nouvelle construction ? Les documents issus des études hydrauliques sont parfois difficiles à comprendre.**

M. Alexandre Schaal rappelle que la réduction de vulnérabilité s'adresse uniquement aux biens existants.

M. Gilles Paquier précise que c'est le travail des services de l'Etat d'analyser les PLUi pour statuer sur les zones non constructibles (selon atlas, PPRI et études hydrauliques).

✓ **Axe 6 - Ralentissement des écoulements :**

- **Question : Concernant le ralentissement des écoulements, les volumes d'absorption des barrages écrêteurs et des solutions fondées sur la nature est-il connu ?**

M. Alexandre Schaal précise que les projets de bassins présentés ici ont bénéficié d'études préalables au PAPI qui ont estimé sur chaque bassin versant l'impact des solutions fondées sur la nature et celui des différents projets d'ouvrages. Dans tous les cas, les solutions fondées sur la nature seules ne suffisent pas : elles seront complémentaires aux projets d'ouvrages.



- **Question : Il semblerait que le gave se remplisse de cailloux et que cela accélère l'inondation, quelles sont les solutions ?**
M. Gilles Paquier répond que le curage n'est pas autorisé et que dans la plupart des cas il n'apporte pas de bénéfices, voir même aggrave la situation en accélérant la vitesse de l'eau.

✓ **Divers :**

- **Question : Comment peut-on d'une manière plus globale remettre l'eau dans le sol ? Les agriculteurs sont-ils concernés par les actions du PAPI ?**
Il est rappelé que des réunions sont prévues avec les chambres de l'agriculture au cours du PAPI pour sensibiliser les agriculteurs. Ce programme est animé par des structures en charge de la GEMAPI : il est difficile de tout faire, et c'est dans cet objectif que les groupes de travail sont créés.
Les chambres d'agriculture 64 et 40 sont parties-prenantes du PAPI et présentes aux différents comités de pilotage.

